

Compte Rendu de la visite à vélo dans le quartier de Saint-Enogat

avec des élus et techniciens de la mairie de Dinard, mercredi 12 décembre 2018, 14 h à 16 h

Présents : Patricia Perrier (mairie-adjoint, environnement), Christian Poutriquet (mairie-adjoint, urbanisme), Vincent Noret (Services Techniques, pôle voirie), Loïc Riffier (Dinard Cyclotourisme), Bruno Caline (Dinard Emeraude à Vélo)

Comme convenu lors de la réunion en mairie le 28 novembre 2018, une visite à vélo destinée à passer en revue les aménagements cyclables actuels et à venir dans le bourg de Saint-Enogat s'est déroulée le 12 décembre 2018. A cette occasion, six endroits ont été examinés et les discussions ont porté sur les améliorations souhaitables afin de sécuriser les déplacements à vélo dans ce quartier de Dinard.

1- Carrefour à feux rue Gardiner – Avenue Edouard VII

Plusieurs cyclistes dinardais empruntant l'avenue Edouard VII pour se rendre en centre ville nous ont fait part de leur frayeur à ce carrefour causée par des automobilistes qui les doublant au niveau du feu tricolore tourne ensuite à droite pour prendre la rue Gardiner en direction de la médiathèque (Fig. 1).

Afin de permettre aux cyclistes de se positionner devant les automobilistes, « Dinard Emeraude à vélo » propose d'aménager le feu tricolore situé avenue Edouard VII (ouest) en installant un sas vélo et d'ajouter au feu tricolore un feu de signalisation avec le signe de vélo. Ce feu pour vélo passerait au vert quelques secondes avant le feu vert destiné aux automobilistes. Ces quelques secondes seraient suffisantes pour que le cycliste soit suffisamment avancé sur le carrefour pour ne pas risquer d'être percuté par une voiture tournant à droite vers la médiathèque. Cet équipement suppose de revoir la synchronisation des 4 feux de ce carrefour. Nous avons également évoqué la possibilité de créer un rond-point sur ce carrefour dangereux avec six entrées de rue. Dans ce cas, un marquage au sol de bande cyclable serait nécessaire pour limiter les risques d'accidents pour les cyclistes.

2- Circulation et stationnement vélo dans le centre bourg de Saint-Enogat

Dans la mesure où des cyclistes empruntent régulièrement à contre sens voiture la rue Abbé Langevin pour se rendre à la plage et dans une moindre mesure la rue de Saint-Lunaire pour quitter le centre bourg vers la rue de Starnberg, nous voulions préciser avec les élus et les techniciens si ces déplacements étaient autorisés par le code de la route (Fig. 2). Après discussion, nous en sommes arrivés à la conclusion que le statut de voies semi-piétonnes telles qu'indiqué sur les quatre panneaux du centre bourg est ambigu et mérite d'être revu. En effet, le code de la route stipule que la Zone 30 autorise la circulation en double sens des cyclistes. De ce fait, les cyclistes peuvent circuler à contre sens dans la rue Abbé Langevin. Les voies semi piétonnes ne figurant pas dans le code de la route, la question est restée sans réponse pour la circulation à contre sens dans la rue de Saint-Lunaire (Fig. 3). Tous les participants ont admis que la situation actuelle était assez confuse et qu'un bon moyen d'apaiser la circulation en favorisant les modes de déplacement doux serait de convertir toutes les rues du centre bourg de Saint-Enogat en Zone de rencontre (pour rappel : *rue où tout le monde circule : les piétons, les cyclistes, les voitures et les transports en commun. Mais les piétons ont priorité sur les cyclistes qui ont eux-mêmes priorité sur les véhicules à moteur. La vitesse est limitée à 20 km/h*).

Face à l'absence totale de parkings à vélo dans le centre bourg de Saint-Enogat, nous avons rappelé les recommandations générales concernant le stationnement des vélos en ville à savoir (1) positionner les arceaux de stationnement à proximité des commerces, (2) afin d'améliorer la visibilité aux passages

piétons, les stationnements réservés aux vélo doivent être aménagés sur la chaussée, cinq mètres en amont des passages piétons (voir p. 12 du Plan National Vélo, 14 sept. 2018).

Plusieurs endroits à proximité immédiate des commerces ont été proposés pour installer sur la chaussée, sur les trottoirs et au pied du calvaire des places de stationnement vélo (Fig. 4 & 5).

3- Double sens cyclable de la rue du Port Blanc

Nous avons emprunté dans les deux sens la rue du Port Blanc qui est l'une des deux rues à sens unique voiture et double sens cyclable de Dinard. Le revêtement de la chaussée ayant été réparé à plusieurs endroits, la signalisation au sol du doublement cyclable est en grande partie effacée. Difficile donc pour les piétons et cyclistes de circuler en toute sécurité dans cette rue étroite tant qu'une nouvelle signalisation au sol n'aura pas été réalisée.

Afin d'assurer la continuité du double sens cyclable à la jonction entre la rue du Port Blanc et la rue Abbé Langevin, il serait nécessaire de signaler aux cyclistes qu'ils sont autorisés à tourner à gauche pour emprunter la rue Abbé Langevin jusqu'à la fontaine Jules Verne puisque ce tronçon se situe en Zone 30.

4- Entrée de Dinard par la rue de Starnberg

Compte tenue de la future mise en service de la voie verte (prévue en juin 2019) depuis Saint-Lunaire et La Fourberie jusqu'à Dinard, nous nous sommes rendus à l'extrémité de la rue Starnberg, côté La Fourberie pour imaginer la continuité de la voie verte sur la commune de Dinard au minimum jusqu'au carrefour à feux avec le boulevard du Villou. La largeur du trottoir actuel et du stationnement en épi pourrait permettre la réalisation d'un trottoir partagé piéton + vélo le long du stade Paul Audrin et du stade Degas et assurer ainsi la jonction avec la bande cyclable du boulevard du Villou (Fig. 6).

5- Double bande cyclable de la rue de la Ville-ès-Lemetz

L'aménagement des bandes cyclables de chaque côté de la rue de la Ville-ès-Lemetz où les voitures circulent dans les deux sens est souvent montré du doigt par les cyclistes qui estiment que ces bandes cyclables sont dangereuses. En effet, la largeur de la voirie est insuffisante pour permettre aux voitures de se croiser sans mordre sur les bandes cyclables dont le revêtement est par ailleurs de mauvaise qualité. Une fois ce constat réalisé, il apparaît peu de solution pour remédier à cet aménagement si ce n'est de transformer cette rue en sens unique voiture.

6- Nouveau double sens cyclable de la rue Saint-Alexandre

La visite à vélo sur le terrain s'est terminée par la descente de la rue Saint-Alexandre vers la rue des Vergers. Malgré l'absence du marquage au sol du double sens cyclable sur cette voie pénétrante à sens unique voiture, nous avons pu imaginer à quoi ressemblera cette rue à double sens cyclable dans les semaines à venir. Sans nul doute, cet aménagement cyclable associé à la réfection de la voirie facilitera les déplacements à vélo sur cet axe majeur pour relier le centre bourg de Saint-Enogat.

A l'issue de cette visite, les participants étaient unanimes pour reconnaître que la vision sur le terrain des aménagements cyclables est indispensable pour visualiser les problèmes et proposer des solutions préalablement à des discussions autour d'une table. Ce constat nous incite donc à renouveler cette expérience dans d'autres quartiers de Dinard en appliquant la même méthode.